

CARTE NATIONALE D'IDENTITE**ATTENTION, les demandes se font en mairie en personne (empreinte et signature)**

Le délai est d'environ 3 semaines pour recevoir la nouvelle CNI ; elles sont reçues en mairie et délivrées contre visa.

PERSONNES MAJEURES <u>Validité 15 ans</u> <i>* NB : les CNI délivrées à partir du 1er janvier 2004 sont valides 5 ans de plus</i>	1ère demande	2 photographies d'identités récentes (3,5 x 4,5) 1 justificatif de domicile récent datant de moins de 3 mois Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois
	Renouvellement	2 photographies d'identités récentes (3,5 x 4,5) 1 justificatif de domicile récent datant de moins de 3 mois Ancienne carte nationale d'identité (nom, prénom, date et lieu de naissance du père et de la mère)
	En cas de perte / vol	2 photographies d'identités récentes (3,5 x 4,5) 1 justificatif de domicile récent datant de moins de 3 mois Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois Déclaration de perte ou de vol 1 timbre fiscal à 25 €
PERSONNES MINEURES <u>Validité 10 ans</u>	1ère demande	2 photographies d'identités récentes (3,5 x 4,5) Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois 1 justificatif de domicile récent datant de moins de 3 mois Carte nationale d'identité du responsable légal Livret de famille
	En cas de garde alternée	1 justificatif du domicile récent datant de moins de 3 mois du parent 1 Carte nationale d'identité du parent 1 1 justificatif du domicile récent datant de moins de 3 mois du parent 2 Carte nationale d'identité du parent 2 Jugement de divorce avec mention de la garde de l'enfant
	Renouvellement	2 photographies d'identités récentes (3,5 x 4,5) 1 justificatif de domicile récent datant de moins de 3 mois Carte nationale d'identité du responsable légal Livret de famille Ancienne carte nationale d'identité

PASSEPORT

Validité 10 ans

Le nouveau passeport biométrique a fait son entrée dans l'Allier le 24 juin 2009.

Il nécessite une station de recueil de données (DR), machine spécifique dont certaines mairies sont équipées : **Vichy, Cusset, Le Mayet de Montagne, St-Pourçain-sur-Sioule**, Bourbon L'Archambault, Commentry, Cosne d'Allier, Dompierre-sur-Besbre, Le Donjon, Huriel, Marcillat-en-Combraille, Montluçon, Montmarault, Moulins.

L'enregistrement des demandes de passeport se fait sur RDV dans chaque mairie équipées. Allez dans une mairie proche du domicile. Pour connaître les pièces à fournir, il faut contacter directement la mairie.

VICHY

Service population au 04 70 30 17 22

Sur RDV

- le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- le mardi et jeudi journée continue de 8h30 à 17h00

Un dossier de passeport s'enregistre en 30 minutes.

La présence du demandeur est obligatoire, y compris les enfants mineurs lors du dépôt du dossier ainsi que du retrait du passeport.

Le délais d'instruction peut varier de plus de 15 jours à 1 mois. C'est pourquoi il est recommandé de prendre ses dispositions en fonction de ces délais (réservation voyage, etc)

CARTE GRISE

Démarche en mairie, envoi du dossier en préfecture, carte grise délivrée directement au demandeur par courrier à son domicile

Pièces à fournir :

Certificat de vente

Demande d'immatriculation

Carte grise

1 justificatif de domicile (EDF, tel, eau, de moins de 3 mois)

Pièce d'identité

Chèque à établir à l'ordre de la Régie de Recettes - Sous-Préfecture de Vichy (montant selon la puissance du véhicule).

Pour les majeurs domiciliés chez leurs parents : attestation d'hébergement et copie de la pièce d'identité recto verso de l'hébergeant.

Si changement de nom : copie livret de famille

Seulement copie de la Carte grise lors d'un **changement de domicile** sur une Carte grise avec nouvelle immatriculation type AB-123-AA

RECENSEMENT CITOYEN

Obligatoire pour toute personne atteignant 16 ans.

La présence du demandeur est obligatoire.

L'attestation de recensement n'est délivrée qu'une seule fois au moment de la demande. Ce document est à garder précieusement (ne donner que des copies), il sera utile tout au long des études voir plus.

Pièces à fournir :

Carte d'identité

Justificatif de domicile des parents

Livret de famille

PROCURATION ELECTIONS

S'adresser à une gendarmerie ou commissariat qui enregistrera votre demande. Vous munir d'une pièce d'identité et des coordonnées (nom-prénom, date et lieu de naissance) du mandataire qui doit impérativement être inscrit sur la liste électorale de la commune.